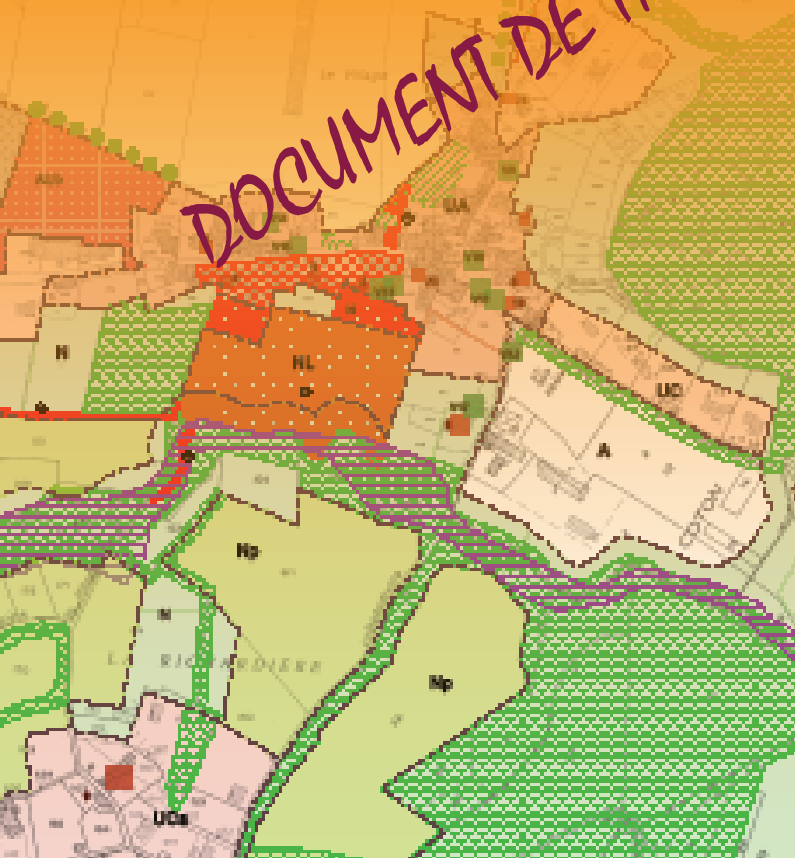




DOCUMENT DE TRAVAIL

DÉPARTEMENT ET CAUE :

Une action commune
pour une meilleure prise en compte
des sports de nature
dans les documents de planification



Mercredi 22 Juin 2016



LE DÉPARTEMENT

caue

Département de la Drôme et CAUE

Un constat et une opportunité

Un constat :

Des points de cristallisation dans l'accès aux ESI liés à des problèmes de foncier

Des interrogations :

Comment se saisir du rôle de PPA du département pour faire valoir la politique départementale sports de nature ?

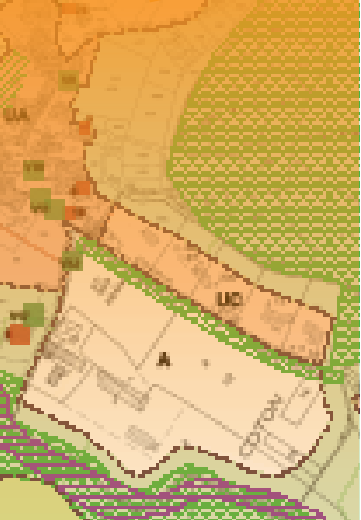
Une opportunité :

Un cadre conventionnel Département / CAUE

Un accompagnement CAUE pour les services départementaux
(90 jours / 8 services)

Financement du CAUE via le Département par la taxe d'aménagement

Taxe d'aménagement 26 : 2/3 ENS (dont 3% de TA sports nature), 1/3 CAUE



Les Conseils d'Architecture d'Urbanisme et d'Environnement (CAUE)

Issus de la loi sur l'architecture du 3 janvier 1977, les Conseils d'Architecture, d'Urbanisme et de l'Environnement sont des organismes de droit privé qui assurent des missions de service public pour la promotion et le développement de la qualité architecturale, urbaine et environnementale.

Les missions définies par la Loi :

- **Conseil et accompagnement des collectivités** locales sur leurs projets d'architecture, d'urbanisme, de paysage ou d'environnement.

- **Conseil architectural aux particuliers** désireux de construire ou rénover afin d'assurer la qualité architecturale des constructions et leur bonne insertion dans le site.

- **Formation** des maîtres d'ouvrage publics et des professionnels.

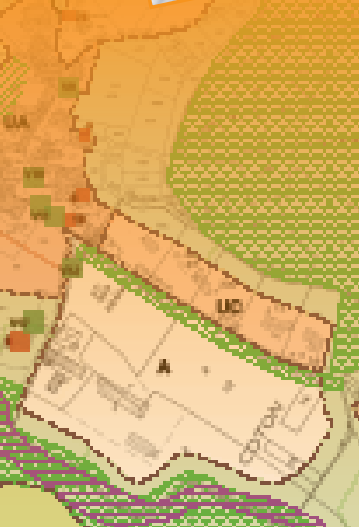
- **Information et sensibilisation** des publics : citoyens, scolaires, élus et professionnels.

Le CAUE assure ses différentes missions grâce à deux types de financement :

- la taxe d'aménagement départementale sur les permis de construire, dont le taux est voté par le Conseil Départemental

taux de 1.8% dans la Drôme(ENS + CAUE)

- les adhésions et concours apportés par les collectivités soutenant l'action du CAUE et faisant l'objet de conventions d'objectifs.



Département de la Drôme et CAUE

Un plan d'action pluri-annuel

Objectif 1 - Intégrer les sports nature dans l'élaboration des documents d'urbanisme

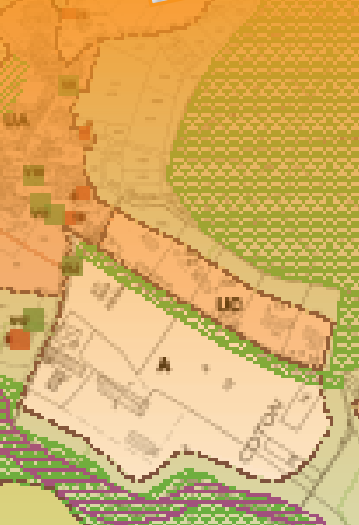
- Identifier les étapes clés de l'élaboration d'un document d'urbanisme dans lesquelles les sports de nature peuvent être intégrés.
- Accompagner le service dans l'élaboration d'un document cadre pour une meilleure prise en compte des ESI dans les documents d'urbanisme ; ce document pourrait servir aux élus pour élaborer le cahier des charges de consultation de bureaux d'étude ainsi qu'aux bureaux d'étude en charge de l'élaboration du document d'urbanisme.

Objectif 2 - Capitaliser des expériences et communiquer sur des exemples

- Repérer des expériences drômoises où le document d'urbanisme intègre une politique et des outils réglementaires
- Aider le service dans l'élaboration de fiches de références – fiche pédagogique de bonnes pratiques

Objectif 3 - Qualifier les nouveaux sites inscrits au PDESI

- Aider le service à analyser la conformité et la compatibilité d'un ESI avec le document d'urbanisme lors de sa demande d'inscription au PDESI
- Accompagner le service dans la mise en œuvre d'une méthode d'analyse et de lecture du document d'urbanisme



Les Personnes Publiques Associées

L'Etat, les régions, **les départements**, les autorités organisatrices des transports, les établissements publics de coopération intercommunale et les organismes de gestion des parcs naturels régionaux et des parcs nationaux sont associés à l'élaboration des schémas de cohérence territoriale et des plans locaux d'urbanisme.

(L132-7 du code de l'urbanisme)

Les personnes publiques associées :

1° Reçoivent notification de la délibération prescrivant l'élaboration du schéma de cohérence territoriale ou du plan local d'urbanisme

2° Peuvent, tout au long de cette élaboration, demander à être consultées sur le projet de schéma de cohérence territoriale ou de plan local d'urbanisme

3° Emettent un avis, qui est joint au dossier d'enquête publique, sur le projet de schéma ou de plan arrêté.

Et les sports de nature ?

Des temps forts pour prendre en compte les sports de nature :

- «Le Porter A Connaissance (PAC) de l'Etat»
- prise en compte des projets relevant de la compétence du département»
- «Le Porter A connaissance du Département ou note d'enjeux (à adresser aux communes dès la réception de la délibération
- Le suivi avec participation aux réunions organisées aux phases diagnostic / projet / zonage / projet après enquête
- La formalisation de l'avis
- L'enquête publique

La hiérarchie des normes en matière de planification

ÊTRE COMPATIBLE AVEC

- Lois Montagne et Littoral
- Chartes des Parcs naturels régionaux et nationaux **PNR, PN**
- Schéma d'aménagement et de gestion de l'eau **SDAGE, SAGE**
- Directive de protection et de mise en valeur des paysages
- Plan de gestion des risques d'inondations **PGRI**
- Zones de bruit des aéroports

PRENDRE EN COMPTE

- Schéma régional de cohérence écologique **SRCE**
- Plan climat énergie territoire **PCET**
- Programmes d'équipement (Etat, collectivités territoriales, établissements et services publics)
- Schéma régional des carrières
- Charte de développement d'un pays

SE RÉFÉRER AU

- Directives territoriales d'aménagement et de développement durable **DTADD**
- Schéma régional du climat, de l'air et de l'énergie **SRCAE**
- Schéma régional d'aménagement et de développement du territoire **SRADT**
- Schémas relatifs aux déchets, atlas des zones inondables, atlas régional et plans de paysages, schéma départemental des aires de nomade, PDH...

SCoT "intégrateur"

Rapport de compatibilité

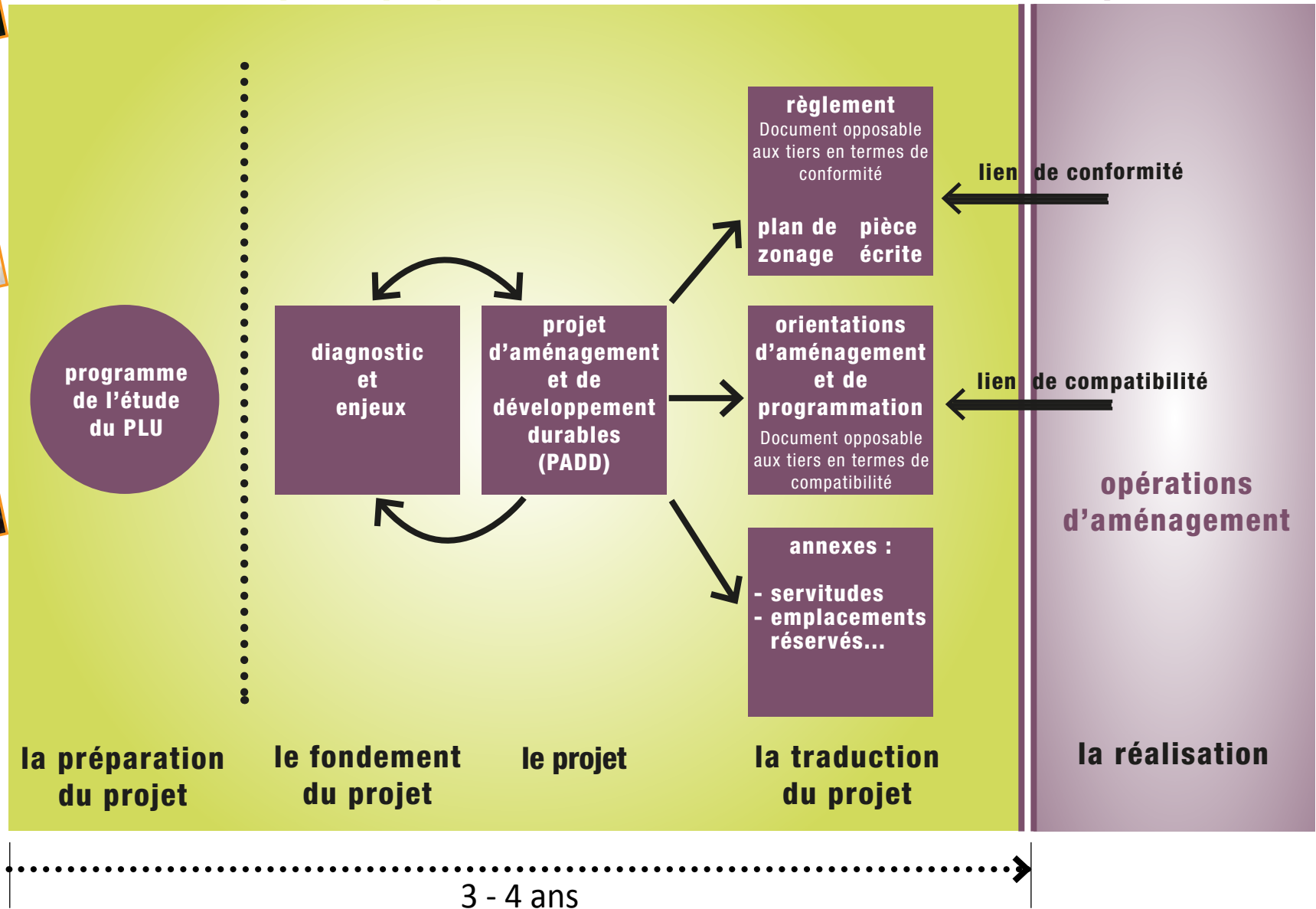
Carte Communale

PLU

Le processus d'élaboration

Le PLU : le temps du projet communal ou intercommunal

L'opérationnel



La préparation du projet

La délibération de prescription

L'élaboration d'un SCOT ou d'un PLU doit être précédée par la prise d'une délibération de prescription par l'autorité compétente (conseil municipal pour un PLU, conseil communautaire pour un PLUi ou conseil syndical pour un SCOT).

- > Elle précise les objectifs à prendre en compte dans le futur document
- > Elle définit les modalités de concertation à mettre en place au cours de la procédure d'élaboration.

Et les sports de nature ?

Avant de s'engager dans la démarche d'élaboration d'un document d'urbanisme les élus peuvent :

- s'interroger sur les pratiques existantes sur le territoire, le niveau d'équipement, les projets publics ou privés, les problèmes liés à la maîtrise foncière, à la cohérence réglementaire, à la pérennisation des activités,....*
- exprimer dans la délibération des objectifs de prise en compte des enjeux liés aux sports de nature*
- définir comment ils associent et concertent les associations de pratiquants*

La préparation du projet

Le Cahier des charges

- > **Permet d'organiser la consultation** de bureaux d'études et d'instaurer un outil de dialogue entre maître d'ouvrage et maître d'oeuvre.
- > **Document de référence** qui présente les enjeux du territoire et les principaux objectifs du projet de développement
- > **Définit le contenu** des études nécessaire à l'élaboration des documents (rapport de présentation, PADD,...) et les modalités d'exécution de la mission du bureau d'étude (nombre de réunion, concertation,...)

Et les sports de nature ?

Le cahier des charges permet de :

- Présenter succinctement les enjeux du territoire en matière de sports de nature (activités, fréquentation, enjeux touristiques et économiques, incidences sur les équipements publics,..)*
- Afficher des objectifs sports de nature répondant aux enjeux du territoire*
- Définir le contenu de la mission du bureau d'étude sur le volet particulier des sports de nature*

La préparation du projet

Exemple du cahier des charges du groupement de commandes PLU des communes de Barcelonne, Combovin, Montvendre et Peyrus

Dans le cadre de sa compétence « développement économique » qui comprend un volet « soutien des projets d'information et de promotion touristique du territoire », la Communauté de Communes de la Rave a engagé une réflexion sur les sentiers de randonnées. L'objectif de cette réflexion vise à rationaliser l'offre en sentiers de randonnée sur le territoire et d'en proposer une sélection qui fera l'objet d'aménagement et de promotion notamment par le Département de la Drôme.

Les communes souhaitent profiter de l'élaboration de leur document d'urbanisme pour affirmer une politique en matière de randonnée et de sports nature.

Ces activités nombreuses sur le territoire représentent des éléments d'attractivité et d'enjeu économique pour les communes.

«[...] , le bureau d'étude aura pour mission de compléter le diagnostic sur l'ensemble des espaces de pratique de sports nature ; il analysera les conditions de pratique ou d'utilisation des espaces afin de diagnostiquer les contraintes ou limites d'usage (exemple : absence de parking au départ d'une boucle de randonnée ou d'un itinéraire cyclotouriste, ...).

Sur la base de ce diagnostic et des enjeux repérés, le bureau d'étude pourra aider les élus à formaliser des objectifs en matière de soutien aux activités de sports nature dans le PADD et proposer des outils réglementaires adaptés aux contextes.»



Le fondement du projet

Le diagnostic :

- > Permet de **comprendre et d'appréhender le contexte** communal ou intercommunal
- > Permet d'établir un état des lieux au regard prévisions démographiques et économique
- > Identification des enjeux et des besoins en matière de :
 - Habitat
 - Foncier
 - **Développement économique**
 - **Equipements et services**
 - **Aménagement de l'espace**
 - **Transport**
 - **Environnement**
 - Agriculture
 - Il aboutit à l'écriture du Rapport de Présentation

Et les sports de nature ?

Le diagnostic peut :

- *Repérer et inventorier les différents espaces, sites et itinéraires de loisirs et sports de nature.*
- *Identifier le statut et le mode de gestion de l'espace sports de nature*
- *Analyser les conditions de fonctionnement et les besoins en équipements publics nécessaires aux visiteurs et pratiquants (stationnement, point d'eau, abri,)*
- *Caractériser l'importance des activités sports de nature dans l'économie locale*

Le fondement du projet

Exemple du diagnostic du PNR des Baronnies provençales

«Les Baronnies Provençales sont un territoire propice à la pratique des Activités de Pleine Nature... Les principaux atouts de ce territoire sont dans la qualité de l'environnement, la beauté et la variété des paysages, la richesse des sites... La pratique d'Activités de Pleine Nature figure parmi un des principaux facteurs d'attractivité des Baronnies Provençales : la randonnée et la promenade représentent 30% des séjours et les activités sportives de loisirs 20%.»



← Exemple du diagnostic réalisé par le PNR des Baronnies Provençales

↓ Exemple du diagnostic réalisé sur les sites d'escalade dans le PLU de Saoû

Exemple du diagnostic du PLU de Saoû

«Avec un linéaire exploitable de 6 km, les comptages sont difficiles mais on peut évaluer la présence jusqu'à 500 grimpeurs lors des grands week-end. Outre l'hébergement, les grimpeurs impactent fortement l'économie locale...»



Le Projet

Le Projet d'Aménagement et de Développement Durable :

> Traduit les enjeux en objectifs à atteindre

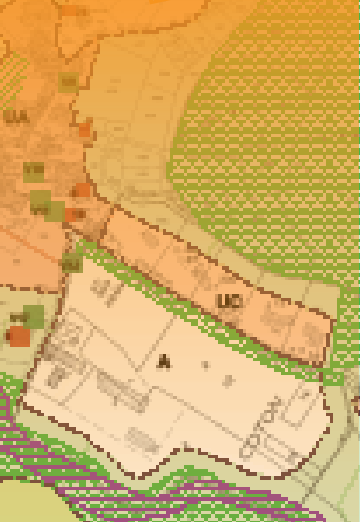
> Les thématiques abordées :

- Urbanisme
- Logement
- Transports et **déplacements**
- Implantation commerciale
- **Équipements structurants**
- **Développement économique, touristique et culturel**
- Développement des communications électroniques
- Qualité paysagère, protection et mise en valeur des espaces naturels, agricoles et forestiers
- **Préservation et mise en valeur des ressources naturelles**
- Lutte contre l'étalement urbain
- **Préservation et de remise en bon état des continuités écologiques**

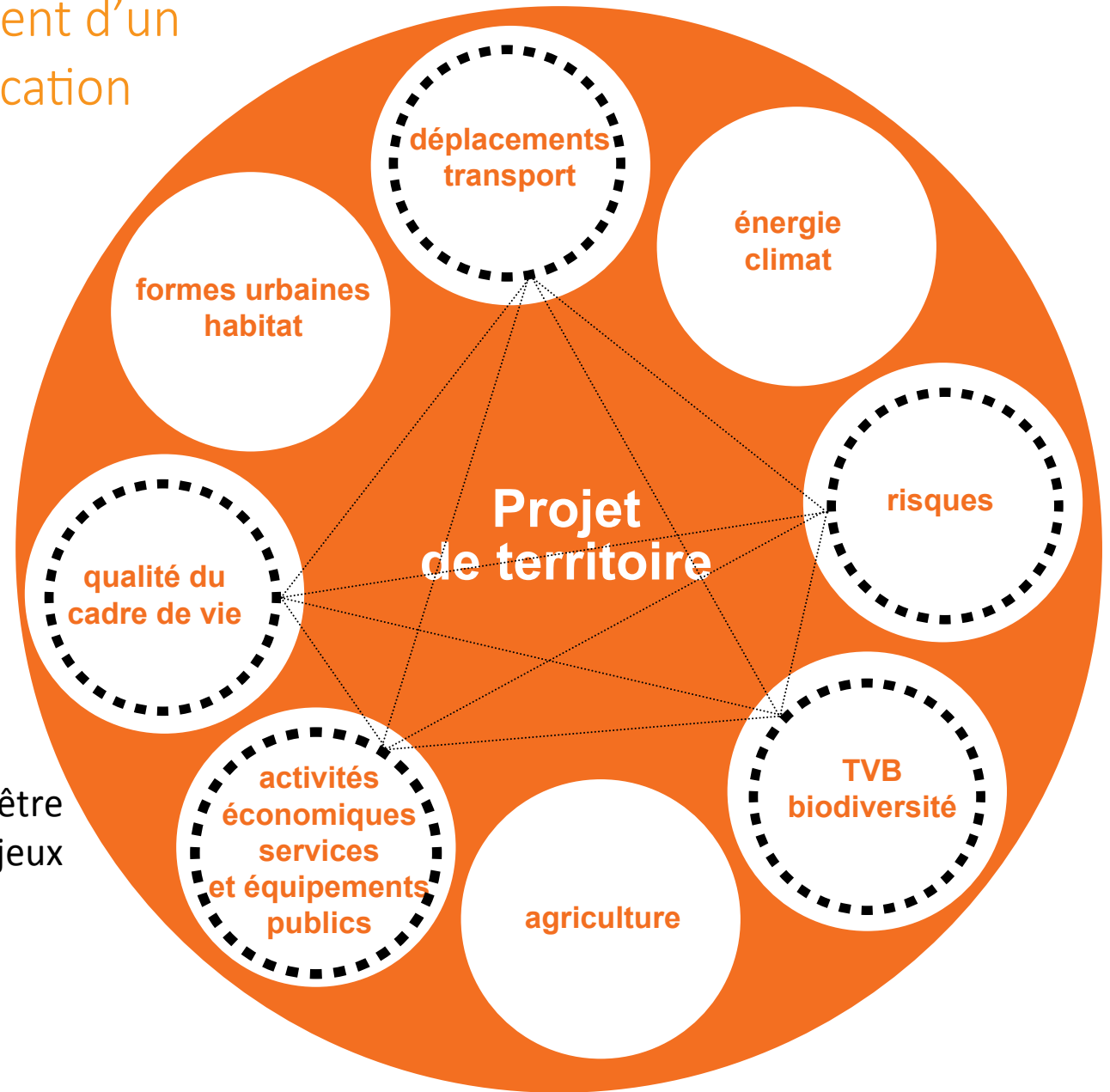
Et les sports de nature ?

Document stratégique et politique des PLU et SCOT le PADD peut :

- Présenter les enjeux du territoire et exprimer des objectifs pour conforter, pérenniser et développer les activités de sports de nature
- Spatialiser les objectifs et repérer les secteurs à enjeux du territoire
- Prévoir les voies, ouvrages ou installations d'intérêt général nécessaires aux espaces, sites et itinéraires de pratique



Les composantes du territoire comme fondement d'un projet de planification

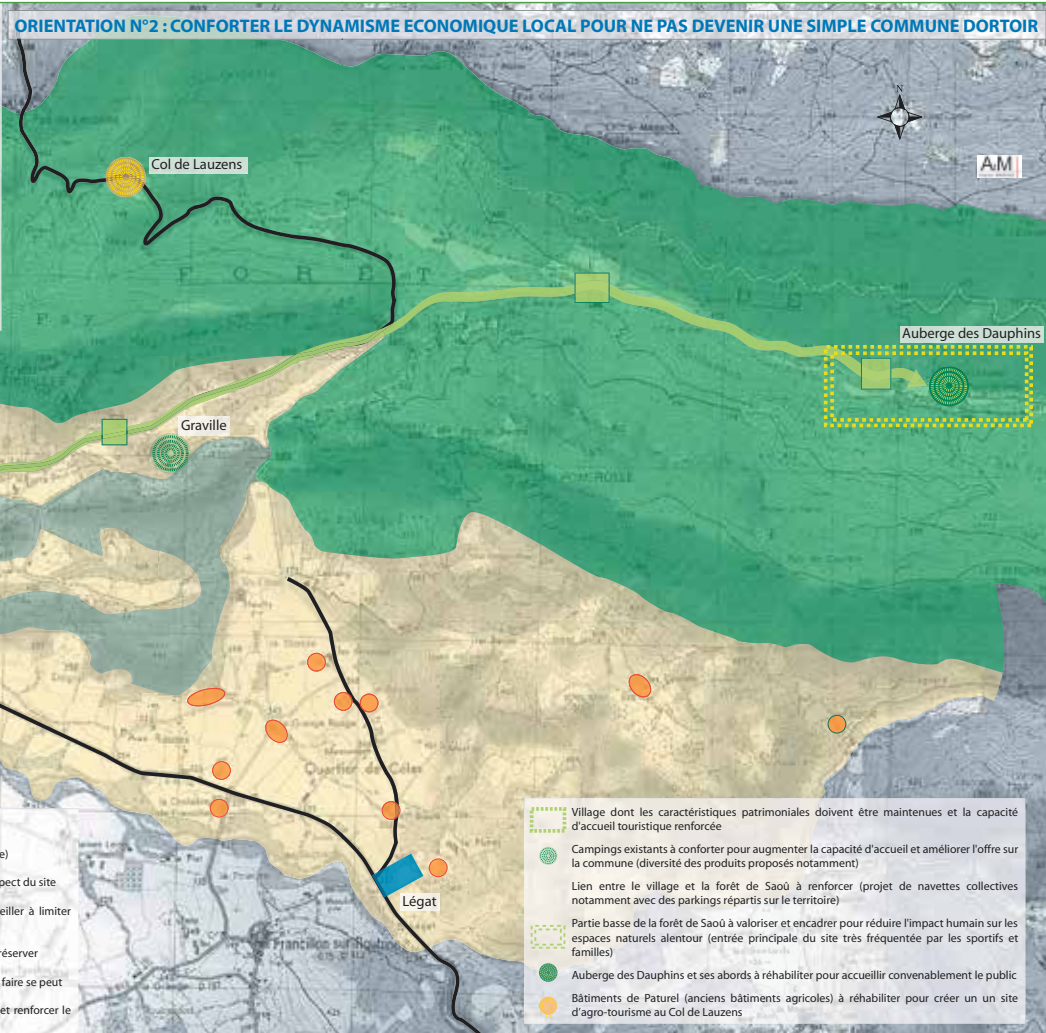


Thématiques pouvant être concernées par des enjeux de sports de nature





- OBJECTIF 2.1 : ASSEoir LE TISSU COMMERCIAL, ASSOCIATIF ET ARTISANAL DE PROXIMITE AU COEUR ET AUX ABORDS DU CENTRE ANCIEN**
- ▶ Renforcer l'offre commerciale dans et autour du village
 - ▶ Améliorer les conditions d'accès aux commerces, associations et artisans
- OBJECTIF 2.2 : REpondre AUX BESOINS FONCIERS DES ARTISANS LOCAUX DANS LE RESPECT DU SITE**
- ▶ Exploiter au mieux la zone d'activité existante des Foulons
 - ▶ Créer une zone d'activité intercommunale au lieu-dit Légat
- OBJECTIF 2.3 : RENFORCER UNE ACTIVITE AGRICOLE DE QUALITE SUR SAOU**
- ▶ Renforcer la protection des terres alluvionnaires autour du village
 - ▶ Conforter l'agriculture dans la partie sud du territoire
 - ▶ Développer une activité agricole raisonnée dans la forêt de Saoû
- OBJECTIF 2.4 : ACCOMPAGNER LE DEVELOPPEMENT TOURISTIQUE FUTUR**
- ▶ Conforter le tourisme vert dans la forêt de Saoû
 - ▶ Asseoir le rôle d'hébergement et de services du village et ses environs



ORIENTATION N°2 : CONFORTER LE DYNAMISME ECONOMIQUE LOCAL POUR NE PAS DEVENIR UNE SIMPLE COMMUNE DORTOIR



Atelier MARINO - Document de travail - Septembre 2012

← Exemple du PADD du PLU de Saoû

Exemple du PADD du PLU de Saoû

«Enfin, il serait intéressant de mettre en place des navettes collectives entre le village, des parkings de délestage et la forêt de Saoû pour réduire la circulation et le nombre de stationnements sur le site même, surtout en période estivale»

La traduction opérationnelle du projet



- > Dans un PLU les Orientations d'Aménagement et de Programmation (OAP) doivent : «Définir les actions et opérations nécessaires pour mettre en valeur l'environnement, notamment les continuités écologiques, les paysages, les entrées de villes et le patrimoine, lutter contre l'insalubrité, permettre le renouvellement urbain et assurer le développement de la commune»
- > Elles peuvent prendre la forme de schémas d'aménagement et préciser les principales caractéristiques des voies et espaces publics
- > 3 types d'OAP :
 - Sectorielles
 - Secteurs d'aménagement (sans dispositions réglementaires)
 - Patrimoniales/thématiques

Et les sports de nature ?

L'OAP peut permettre de définir l'organisation et les principes d'aménagement d'une zone dédiée aux sports de nature

Des principes d'aménagement pourront être énoncés sur la trame viaire et cheminements (localisation et gabarit), sur les espaces publics et espaces verts (typologie, localisation et caractéristiques) et sur les éléments de patrimoine bâti ou naturel à préserver (boisement, vue,..)

La traduction opérationnelle du projet



Exemple de l'OAP trame verte et bleue du PLU de Valence

«- Sauvegarde des principaux canaux pour la pérennisation des corridors aquatiques

- Préserver les ripisylves des canaux
- Conserver la richesse spécifique aux canaux
- Préserver la qualité du milieu
- Permettre l'aménagement des cheminements le long des canaux
- Garantir l'entretien des berges le long des canaux»

→
Exemple de l'OAP
thématique sur la trame
verte et bleue de la ville de
Valence



La traduction opérationnelle du projet



> Dans un SCoT les orientations sont traduites dans le Document d'Objectifs et d'Orientations (DOO)

> Thématiques qui peuvent être abordées :

- Gestion économe des espaces
- Protection d'espaces agricoles, naturels et urbains
- Habitat
- Transports et **déplacements**
- Équipement commercial et artisanal
- Qualité urbaine, architecturale et paysagère
- **Équipements et services**
- Infrastructures et réseaux de communications électroniques
- Performances environnementales et énergétiques

Exemple du DOO du SCoT du Grand Rovaltain

«Les documents d'urbanisme doivent favoriser l'amélioration des sites liés aux activités de pleine-nature dans le respect des autres enjeux environnementaux, agricoles et paysagers. Dans ce cadre, les aménagements/extensions des sites existants sont autorisés sous conditions d'une amélioration de l'accueil de tous les publics ou pour répondre à des normes de sécurité.

De nouveaux sites d'accueil ou d'organisation d'activités de pleine nature sont autorisés s'ils ne remettent pas en cause les milieux sur lesquels ils s'implantent.

Pour les chemins de randonnées la signalétique doit être homogène.»

Exemple du DOO du SCoT des Rives du Rhône

Le développement de l'offre en matière de tourisme pourrait s'articuler autour de différentes thématiques : [...]

« Le sport et le plein air » : sports nautiques (kayak, hydro-speed, rafting à la base de loisirs de Saint-Pierre-de-Bœuf, planche à voile sur le Rhône), randonnée, trial et parapente dans le Pilat, accrobranches (Septème), baptêmes de l'air ULM / petit avion (aérodrome de Reventin et du creux de la Thine). »

La traduction réglementaire du projet

- > Le PLU contient un règlement qui définit, pour chaque zone du document graphique, les dispositions réglementaires applicables
- > Il permet de délimiter les secteurs ayant une même vocation
- > Peut définir des sous secteurs ou secteurs indicés pour qualifier plus précisément les activités ou la morphologie de la zone

L'article L. 151-38 du code de l'urbanisme

« Le règlement peut préciser le tracé et les caractéristiques des voies de circulation à conserver, à modifier ou à créer, y compris les rues ou sentiers piétonniers et les itinéraires cyclables, les voies et espaces réservés au transport public et délimiter les zones qui sont ou peuvent être aménagées en vue de la pratique du ski et les secteurs réservés aux remontées mécaniques en indiquant, le cas échéant, les équipements et aménagements susceptibles d'y être prévus. »

Et les sports de nature ?

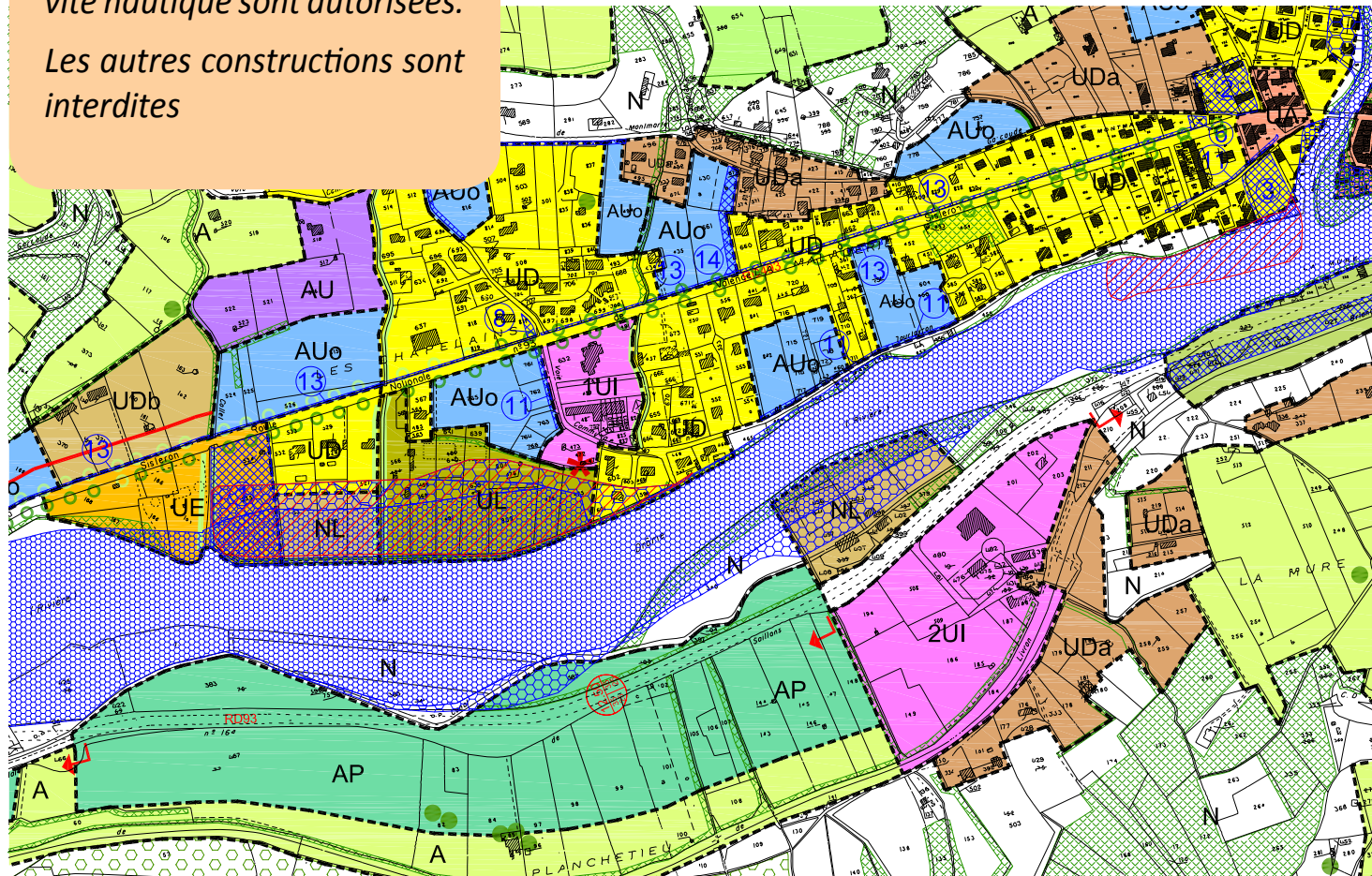
- Le zonage et le règlement peuvent :*
- Identifier les secteurs à enjeux et à projet des sports de nature en repérant par un symbole ou trame les espaces sites et itinéraires
 - Proposer un zonage qui permet de qualifier l'activité et créer des sous-secteurs Sports de nature

La traduction réglementaire du projet

Exemple d'un zonage NI dans le PLU de Saillans

La zone NI correspond à une zone naturelle de loisirs où seules les constructions et aménagements liés à l'activité nautique sont autorisés.

Les autres constructions sont interdites



← Exemple d'un zonage NI dans la PLU de la commune de Saillans

La traduction du projet : les outils fonciers



L'emplacement réservé

- > Outil mobilisable exclusivement dans un PLU
- > Sert à la réalisation de projets d'équipements et d'espaces verts
- > Gèle le ou les terrains : aucune construction n'est possible par le propriétaire

Et les sports de nature ?

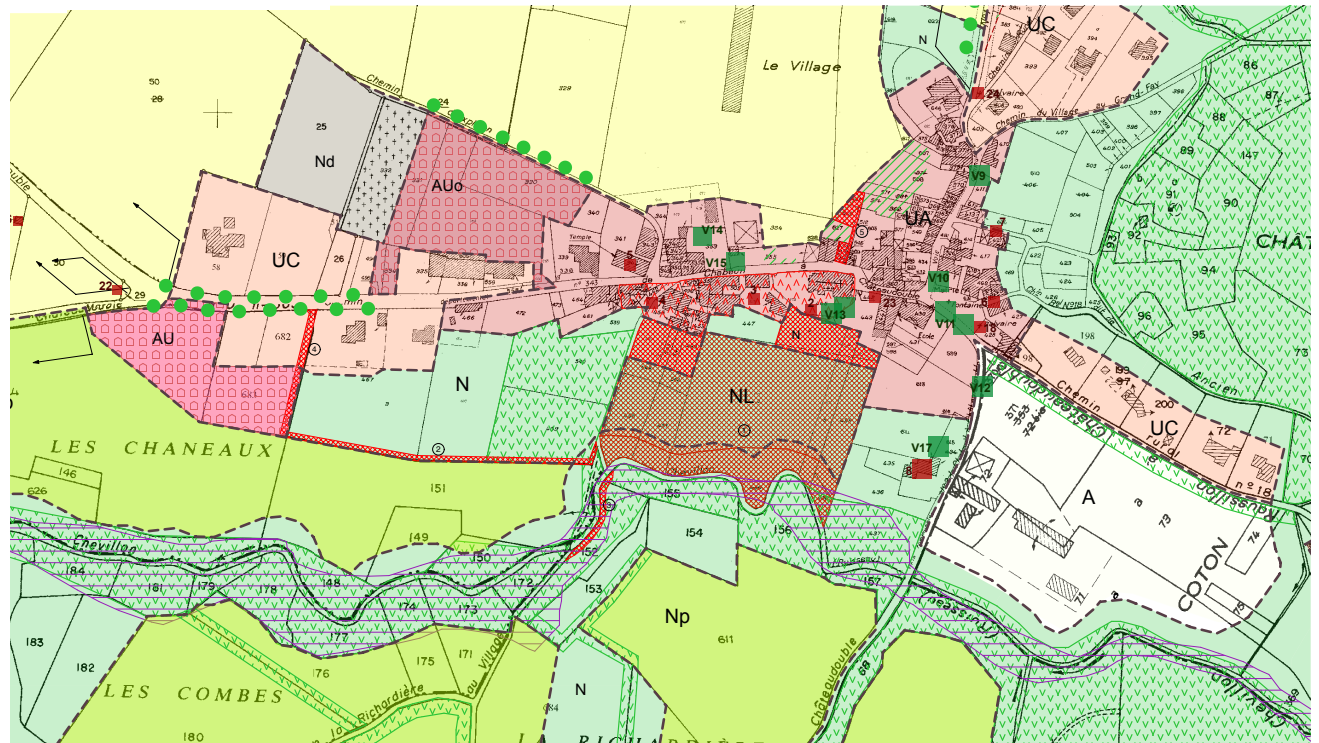
L'emplacement réservé peut :

- servir à afficher une politique d'aménagement publique sur un espace sports de nature*
- permettre une maîtrise foncière en vue de réaliser un équipement public (parking, aire de pique-nique, aire d'envol, cheminements,...)*

La traduction du projet : les outils fonciers



⊗ Emplacement Réserve



Exemple d'emplacements réservés sur la commune de Châteaudouble

LISTE DES EMPLACEMENTS RESERVES

N°	Destination	Bénéficiaire
1	Espaces publics, espaces verts, équipements collectifs de sports et de loisirs	Commune
2	Aménagement liaison est ouest viaire et piétonne sud village	Commune
3	Liaison douce entre le village et La Richardière	Commune
4	Liaison douce entre le village et zone AU sud village	Commune
5	Equipement culturel, accueil petite enfance, aire de jeux et espace public	Commune

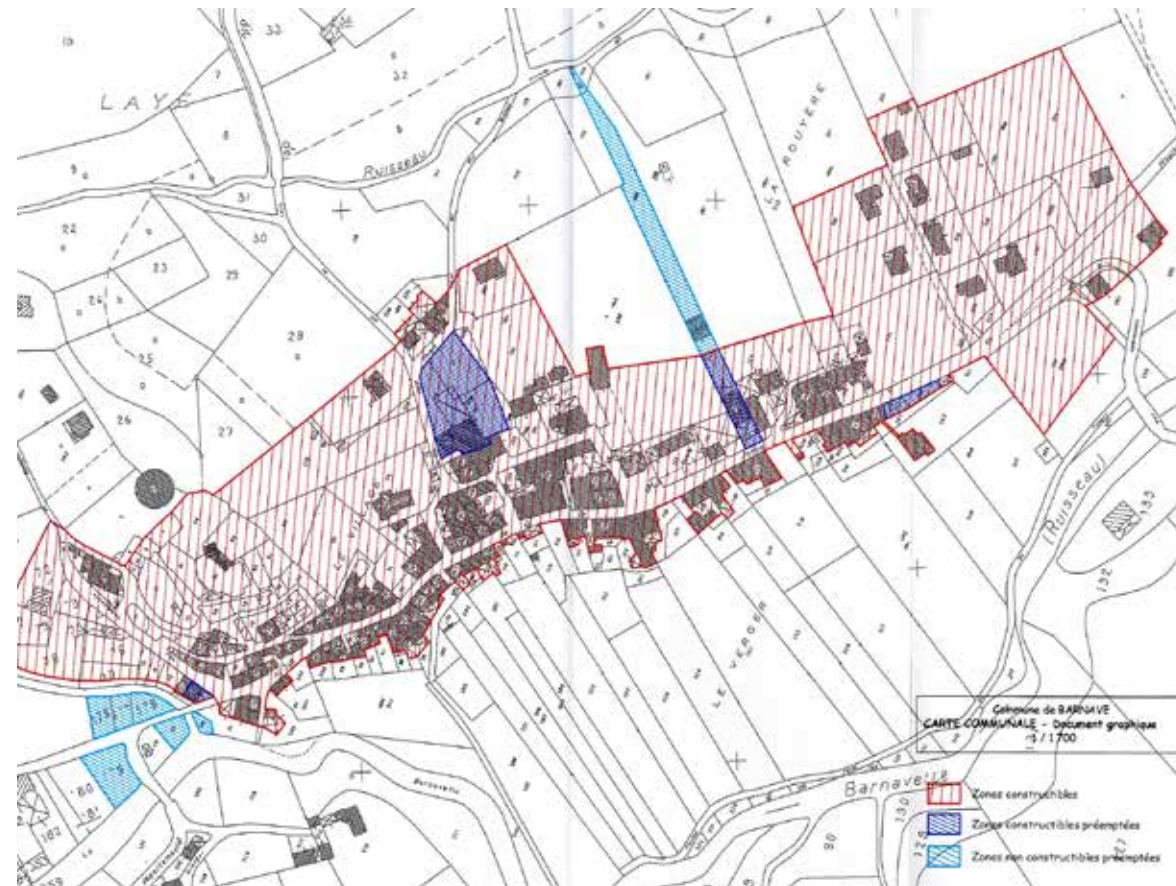
La traduction du projet : les outils fonciers

Le droit de préemption

- > Le droit de préemption offre la possibilité à une collectivité locale, dans un périmètre prédéfini, de se substituer à l'acquéreur éventuel d'un bien immobilier, lorsque celui-ci est mis en vente par son propriétaire, pour réaliser une opération d'aménagement

En carte communale

↓ Exemple de zones préemptées sur la commune de Barnave



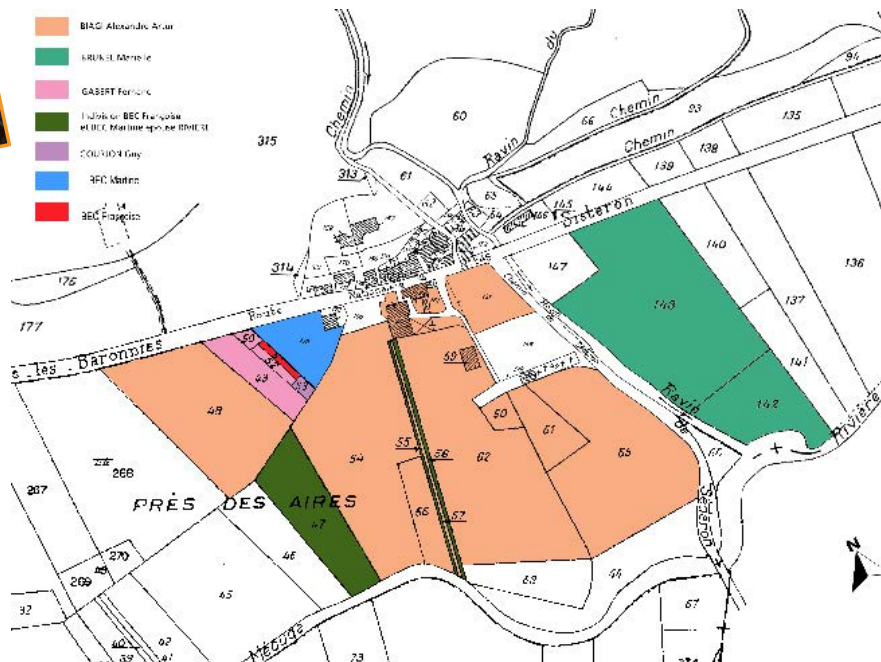
La traduction du projet : les outils fonciers

la Zone d'Aménagement Différée

- > La ZAD génère un droit de préemption à l'intérieur d'un secteur prédéfini
- > La ZAD est créée par l'Etat sur proposition des collectivités locales



← Exemple d'une ZAD sur la commune de Villefranche-le-Château



Exemple d'une ZAD sur la commune de Villefranche-le-Château

La commune souhaite pérenniser l'activité des parapentistes et deltaistes en maîtrisant un terrain d'atterrissage stratégique pour le maintien de ces activités.